

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

60 - OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D2023-21

Nombre de conseillers

en exercice	11
présents	6
votants	8
absents	5
exclus	0

De la commune de PARNES

Séance du lundi 9 octobre 2023 à 20:45

Date de convocation :

29 septembre 2023

Date d'affichage :

29 septembre 2023

Objet

Autorisation à donner au maire pour demander des subventions pour la restauration de l'autel de la Vierge

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LAROCHE Pascal

Etaient présents :

Messieurs Pascal LAROCHE, Franck FERET, Michel ARDANA, Landry LEPAGE, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT

Etaient absents :

Madame Catherine CROSNIER représentée par M. Pascal LAROCHE
Monsieur Stéphane BOURI représenté par M. Frédéric RICHEVAUX
Messieurs Patrice BOISSEL, Jean-Luc DUMONTIER, Bruno VUILLERMOZ

Secrétaire de séance :

M. Frédéric RICHEVAUX

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur le fait que le mur situé derrière l'autel de la Vierge est en cours d'effondrement. Seule la partie intérieure du mur est concernée, la partie extérieure ne laisse apparaître aucune altération.

Cette situation entraîne le déchaussement des boiseries situées à l'arrière de l'autel de la Vierge. Le coût de la restauration est de 21.320€ HT dont 60% peuvent être pris en charge par le département. Monsieur le Maire précise que l'intervention d'un architecte n'est pas nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'allocation de subventions pour la restauration de l'autel de la Vierge.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal votent :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter l'allocation de subventions pour la restauration de l'autel de la Vierge.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de BEAUVAIS le

Fait le, 24 novembre 2023

Le Maire
Pascal LAROCHE

